

**M. l'Orateur adjoint:** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LA MONNAIE ET LES CHANGES

MESURE TENDANT À MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI ET CONSÉQUEMMENT CERTAINES AUTRES LOIS

La Chambre passe à l'étude du bill C-5, tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes et, par voie de conséquence, certaines autres lois, dont le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport avec des propositions d'amendement.

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest)** propose:

Qu'on modifie le bill C-5, tendant à modifier la loi sur la monnaie et les changes et, par voie de conséquence, certaines autres lois, en supprimant l'article 5, et en renumérant en conséquence les articles suivants.

● (2100)

—L'article 5 du bill propose en fait que le vérificateur général examine les livres du compte du fonds des changes et en fasse rapport au Parlement, comme il le fait dans son rapport annuel, et il doit attester un certain nombre de choses prévues par la loi. On veut maintenant que le vérificateur général établisse son rapport et le présente au ministre des Finances (M. Macdonald) qui, lui, le déposera en temps utile à la Chambre. Pourquoi ce changement? Le vérificateur général est comptable au Parlement. Je suis certain que M. Macdonell serait le premier à nier que c'est lui qui devrait dire au Parlement ce que celui-ci devrait faire au sujet de ses rapports avec lui.

J'ai trouvé très étrange, en découvrant ce qu'on cherchait à faire au moyen de cet amendement, que cela ait été par souci de conformité, qu'on veuille mettre un peu d'ordre, que des fonctionnaires subalternes du bureau du vérificateur général aient discuté avec des fonctionnaires du ministère des Finances de la possibilité d'assurer une certaine uniformité. Après tout, il semblerait plus pratique du point de vue administratif que la façon de procéder soit la même en tout et partout. Mais pourquoi?

Je trouve que la responsabilité est de plus en plus centrée sur le cabinet. Le rapport sur l'administration du compte du fonds des changes n'est pas comme le rapport sur les opérations d'une société de la Couronne. Je trouve singulièrement étrange que, quand on interroge un ministre chargé d'une société de la Couronne qui fait rapport au Parlement, au sujet d'un aspect quelconque du fonctionnement de cette société de la Couronne, sa réponse soit toujours: «Je transmettrai la question du député à la société. Je n'ai rien à voir avec l'administration de cette société de la Couronne.» Ils veulent pourtant que le vérificateur général fasse rapport au ministre. Cela sous-entend un certain degré de responsabilité. Si on me dit de faire rapport à un homme, c'est parce qu'il a une certaine autorité sur moi. Si on me dit de livrer un rapport à quelqu'un qui le transmettra à une autorité supérieure, c'est une tout autre affaire.

Mais quand il s'agit de gestion et qu'il est question de transmettre des questions au moment où le ministre se fait questionner à la Chambre au cours de l'interrogatoire de 45 minutes que les média aiment tant—ils pensent que le soleil se

### Monnaie et changes—Loi

lève et se couche sur le Parlement de 2 h 15 à 3 heures de l'après-midi tous les jours, sauf le vendredi—le ministre dit qu'il va transmettre la question à la direction de la société et fera rapport, ou il dépose un rapport provenant de la société en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement. Donc, d'un côté ils sont les premiers à vouloir éviter les responsabilités, mais d'autre part, pour une question de commodité administrative, on demande au vérificateur général de faire rapport au ministre qui remplira les déclarations, mais là n'est pas la question.

Le vérificateur général doit rendre des comptes au Parlement. Nous avons adopté le bill C-20 cet après-midi et que dit ce bill à l'égard du vérificateur général? Il le décrit comme le meilleur ami du Parlement, son chien de garde pour employer une expression populaire dans les journaux. Que faisons-nous ici? Avons-nous allongé sa chaîne?

En comité, nous n'avons pas été très satisfaits des témoignages et cela m'ennuie. Même si le vérificateur général avait consenti à ce changement, avec tout le respect que je lui dois, je ne pense pas que c'est à lui de nous dire quels changements apporter. Le vérificateur général est sans doute un conseiller qui a pour rôle de critiquer les activités du gouvernement et c'est son devoir de le faire, mais il relève du Parlement et non du cabinet. Pourtant, cette motion règle les choses une fois pour toutes. J'ai présenté cet amendement pour que nous puissions le débattre en public. La question a été débattue en comité, mais personne ne vient au comité pour suivre ce genre de débat.

Je regrette beaucoup cette disposition du bill. Le reste est parfait, mais en acceptant cette disposition, la Chambre et l'autre endroit feront un pas en arrière plutôt qu'en avant. Selon moi, il faudrait modifier la loi sur l'administration financière afin que le vérificateur général présente ses rapports sur les sociétés de la Couronne par l'intermédiaire du ministre et non pas à un ministre car, selon moi, il remplit un rôle sacro-saint à l'égard de la Chambre des communes. Nous venons de lui porter un rude coup. Je m'oppose à l'article 5 du bill.

**M. Gordon Ritchie (Dauphin):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques minutes pour convenir avec mon collègue, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), que le vérificateur général devrait faire directement rapport au Parlement et non au ministre des Finances (M. Macdonald). Je suppose qu'on peut présenter de bons arguments d'un côté comme de l'autre.

J'ai suivi avec intérêt le débat et les arguments invoqués par le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltzman) lorsqu'il a dit que le vérificateur général devrait peut-être faire rapport au ministre des Finances. Il lui a semblé que le vérificateur général ne serait pas en mesure de dire exactement ce qui arrive au fonds et que seul le ministre des Finances pourrait intervenir pour modifier ou rectifier la position du Canada ou présenter l'alternative à ceux qui décident à quel pays attribuer la monnaie. D'une certaine manière, ce n'est pas là une mauvaise décision, mais je crois que le vérificateur général qui est au service de la Chambre devrait lui présenter son rapport. Je pense que ce serait une chose facile si le ministre des Finances devait le faire, que de l'oublier tout simplement ou choisir un moment qui n'attirerait pas l'attention.